

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01295

Numéro SIREN : 800 385 585

Nom ou dénomination : MADE BY N

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 9425



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SASU MADE BY N

SIRET 8 0 0 3 8 5 5 8 5 0 0 0 1 6

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

27 Yves Kermen

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Conseil pour les affaires et autres conseils de g.

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%

0

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

3700

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

☐

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

☐

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

☐

Autres dispositifs

☐

Société d'investissement immobilier cotée

☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V4.21.1

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

KPMG 2 Avenue Gambetta 92066 LA DEFENSE CEDEX

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date:

Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT

Qualité et nom du signataire:

ME NUNES - PRESIDENT

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SASU MADE BY N

31122020

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	311
---	--	-----

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e
						f
						g
						h
						i
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						j
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						k
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						l
						Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SASU MADE BY N</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>27 Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>																				
SIREN		<table border="1"> <tr> <td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>5</td><td>8</td><td>5</td> </tr> </table>										8	0	0	3	8	5	5	8	5
8	0	0	3	8	5	5	8	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>112</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>112</u>																
										Exercice N clos le										
										<u>31/12/2020</u>										
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	184	016	184														
	Immobilitisations corporelles *		028	57058	030	30599		26459												
	Immobilitisations financières * (1)		040	50	042			50												
	Total I (5)		044	57293	048	30784		26509												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3000	070		3000													
		Autres * (3)	072	106721	074		106721													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	23960	086		23960													
	Charges constatées d'avance *		092	336	094		336													
	Total II		096	134018	098		134018													
	Total général (I + II)		110	191312	112	30784	160527													
PASSIF										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				500													
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126				50													
	Réserves réglementées *		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		)	132														
	Report à nouveau		134				40046													
	Résultat de l'exercice		136				13907													
	Provisions réglementées		140																	
	Total I		142				54503													
	Total II		154																	
Provisions pour risques et charges																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				4636													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	96226	)	172	101387													
	Produits constatés d'avance		174																	
	Total III		176				106024													
Total général (I + II + III)										180 160527										
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2028												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	104236	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise SASU MADE BY N

Néant ☐ *

Exercice N clos le

[3,1] [1,2] [2,0,2,0]

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *		217		218	78746	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	11395	
	Autres produits					230	804	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	90945	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	315	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier :433.7.- immobilier :)				242	62314	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243	408	244	408
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	6893	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	69931
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	21014	
Produits financiers (III) 280		1274		Charges financières (V) 294				
				Produits exceptionnels (IV) 290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	7826	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices (VII)						306	555	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	13907	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13907	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	555			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	633		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986					342	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987				
	ZRD (44 terdecies)	127	JEI (44 sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	ZRR (44 quindécies)	138				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	11395
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	3700	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	3700	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	184	412		414		416	184				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	41371	452		454		456	41371				
	Matériel de transport	460	9860	462		464	9860	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	13659	472	2028	474		476	15687				
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50				
TOTAL		490	65126	492	2028	494	9860	496	57293				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	184	502		504		506	184				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12514	542	5065	544		546	17579				
	Matériel de transport	550	2215	552	451	554	2666	556					
	Autres immobilisations corporelles	560	11643	562	1376	564		566	13020				
TOTAL		570	26557	572	6893	574	2666	576	30784				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	TERRAINS CONST.	MATERIEL OUTILL.	FINANCIERES	DIVERSES	IMMO INCORPOR.								
	TITRES PLCT	PROPR. INDUST.											
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦					
1													
2													
3													
4	9860		9860		-7193								
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	9860	580	582	9860	584	-7193	586	588	590	592	594	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL						596	-7193	585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

31122020

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	15 748
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1928
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise: SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122020

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
AMENDES PENALITES	633		
		Subvention COVID	11395
TOTAL 330	633	TOTAL 350	11395



BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS

ANNEXLIB02

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

Désignation de l'entreprise: SASU MADE BY N		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 0		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100

Ville BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique NUNES Nom(s) PAULA
 Nom marital NUNES % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 20021967 N° Département Commune CANDOSDA Pays PT
 Adresse : N° 27 Voie Rue Yves Kermen
 Code Postal 92100 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100 Ville BOULOGNE BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

1 / 1

SASU MADE BY N

31122020

[illegible]

MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un,
Le Trente Juin, à Onze Heures,

L'associé unique de la Société MADE BY N, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital 500 € divisé en 100 actions de 5 € chacun, dont le siège social est situé au 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre des sociétés et du commerce de NANTERRE sous le numéro 800 385 58, est réuni au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation adressée par la Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Paula NUNES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par la Présidente permet de constater que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières de l'associé unique,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

PN

Puis la Présidente déclare :

- ✚ que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'Assemblée aux associés qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- ✚ que la liste des associés, arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- ✚ qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu à savoir :
 - le projet des résolutions présentées par la Présidente,
 - l'inventaire, les comptes annuels,
 - le rapport de la Présidente.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne à la Présidente, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à la somme de 13.907 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13.907 €
------------------------	----------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 40.045 € à la somme de 53.952 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve les rémunérations perçues par la présidence au cours de l'exercice considéré telles que figure dans la comptabilité.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à la somme de 13.907 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13.907 €
------------------------	----------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 40.045 € à la somme de 53.952 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et activité

L'exercice considéré s'est révélé très satisfaisant puisqu'il s'est à nouveau soldé par un résultat positif avec une augmentation du bénéfice net.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons que le futur exercice se déroulera dans de bonnes conditions et se clôturera par un nouveau résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

PN

Résultats

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 78.746 € contre la somme de 64.732 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort ainsi à la somme de 90.945 € contre la somme de 64.772 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<i>Achats marchandises</i>	/	/
<i>Variation stock (marchandises)</i>	/	/
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	315	/
<i>Variation stock mat 1^{ère} & approv.</i>	/	/
<i>Autres achats et charges externes</i>	62.314	50 262
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	408	523
<i>Salaires et traitements</i>	/	/
<i>Charges sociales</i>	/	/
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	6.893	10 541
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	0	54
<i>Total charges d'exploitation</i>	69.931	61 382

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à la somme de 21.014 € contre la somme de 3.390 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 1.274 € contre la somme de 1.103 € pour l'exercice précédent.

PN

Le résultat exceptionnel ressort ainsi à la somme de (7.826) € contre la somme de (1.889) € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève ainsi à la somme de 555 € contre 674 € pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 13.907 € contre un bénéfice de 1.930 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13.907€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13.907 €
------------------------	----------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 40.045 € à la somme de 53.952 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne détenait, au 31 décembre 2020, aucune participation dans une société commerciale.

Participation des salariés au capital social de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2020, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, il vous sera demandé d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Balance Agée

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le tableau faisant apparaître la Balance Agée, d'après date d'échéance, sur la date la plus lointaine.

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions des articles 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, toutes conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à la ratification de l'Assemblée.

Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur l'existence éventuelle de conventions réglementées.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Madame Paula NUNES
La Présidente



PN